

SCEL EXPRESS COULABLE

Date révision : 25/07/2019

N° de révision R0

SECTION 1. IDENTIFICATION DU MELANGE ET DE LA SOCIETE

- 1.1. Identification du produit :** **SCEL EXPRESS COULABLE**
- 1.2. Utilisations identifiées pertinentes du mélange :** Mortier bi composant à durcissement rapide
- Utilisations déconseillées :** Aucune
- 1.3. Renseignement concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

PERIMETRE
21 Avenue Joliot Curie
17180 Perigny
Tél. : + 33 5 46 31 02 69 – Fax + 33 5 46 31 03 46
Perimetre-
perigny@wanadoo.fr

- 1.4. Numéro d'appel d'urgence :** ORFILA : + 33 1.45.42.59.59 www.centres-antipoison.net

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification du mélange

Non dangereux selon les critères de classification conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP)

2.2. Eléments d'étiquetage

Non dangereux selon les critères de classification conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP)

Informations supplémentaires sur l'étiquetage : Aucune

2.3. Autres dangers

Aucun

SECTION 3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substance :

Non applicable

3.2 Mélange :

Description du mélange : Mélange à base de charges minérales et additifs.

Aucune substance dangereuse présente dans le mélange

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière

Notes générales :

Veiller à un apport d'air frais. En cas de malaise, recourir à un traitement médical.

Inhalation :

Rincer la peau à l'eau. Prendre une douche.

Contact cutané :

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant les paupières. Consulter un médecin.

Contact oculaire :

Ingestion :

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Faire boire de grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Consulter un médecin en cas de malaise.

Autoprotection de la personne dispensant les soins : Masque et gants

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir les rubriques 2 et 11

SCEL EXPRESS COULABLE

Date révision : 25/07/2019

N° de révision R0

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinctions

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone (CO₂), poudre chimique sèche, jet d'eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

5.3. Conseil aux pompiers

Port d'un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

SECTION 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions Individuelles, équipement de protection et procédure d'urgence

Pour les non secouriste Utiliser les équipements de protection décrits à la rubrique 8 et suivre les recommandations de manipulations données à la rubrique 7. Tenir les personnes non protégées, éloignées. Assurer une aération suffisante, ne pas respirer les vapeurs/aérosol.

Pour les secouristes :

Utiliser les équipements de protection décrits à la rubrique 8 et suivre les recommandations de manipulations données à la rubrique 7.

6.2. Précautions pour l'environnement la protection de

Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égoûts. Eviter la pénétration dans le sous-sol. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égoûts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. En cas d'infiltration dans les sols prévenir les autorités.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement envisageables :

Recueillir à l'aide d'un absorbant inerte adéquat (sable, ...). Balayer et enlever à la pelle. Puis conserver dans un récipient adapté et fermé pour l'élimination.

Procédure de nettoyage envisageable :

Nettoyage à l'eau. Traiter les eaux de nettoyage de la même manière que le produit selon la réglementation locale en vigueur.

Techniques inappropriées de confinement et de nettoyage :

Aucune

6.4. Référence à d'autres sections

Section 1 pour l'information sur les contacts en cas d'urgences.
Section 8 pour l'information sur les équipement de protection personnelle.
Section 13 pour l'information sur le traitement des déchets.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter la formation des poussières. Eviter le contact avec les yeux

SCEL EXPRESS COULABLE

Date révision : 25/07/2019
N° de révision R0

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockages recommandés : Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Et si possible dans le récipient d'origine.

Stockages contre-indiqués : Eviter les endroits humides. Les sacs devront être empilés de manière stable.

7.3. Utilisations finales particulières

Aucune

SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'expositions professionnelles : Aucune valeur de limite d'exposition connue.

Pas de données disponibles

DNEL (Derived No Effect Level) :

Pas de données disponibles

PNEC (Previsible None Effect Concentration) :

Pas de données disponibles

Valeurs limites biologiques : Aucune valeur limite biologique

8.2. Contrôle de l'exposition :

Contrôles techniques appropriés : Prévoir une douche de sécurité. Assurer une ventilation suffisante.

Mesures de protection individuelle :

Protection respiratoire

Protection non nécessaire sauf lors de formation d'aérosol ou nébulosité.

Protection des mains

Porter des gants de protection résistant au produit utilisé.

Protection des yeux

Lunette avec protections latérales

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Risques thermiques : Aucun dans les conditions normales d'utilisation.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement :

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Eviter la pénétration dans les sous-sols.

SCEL EXPRESS COULABLE

Date révision : 25/07/2019

N° de révision R0

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

Etat physique	solide
Couleur	Blanc
Odeur	Sans odeur
Seuil olfactif	Aucun
pH	Non déterminé
Point de fusion / point de congélation	Non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non déterminé
Point éclair	Non déterminé
Taux d'évaporation	Non déterminé
Inflammabilité	Non déterminé
Limite supérieur/inférieur d'inflammabilité ou limite d'explosivité	Non déterminé
Pression de vapeur	Non déterminé
Densité de vapeur	Non déterminé
Densité relative	2,1-2,15 kg/l à 20°C
Solubilité	Non déterminé
Coefficient de partage n-octanol/eau	Non déterminé
Température d'auto inflammabilité	Non déterminé
Température de décomposition	Non déterminé
Viscosité cinématique	Non déterminé
Propriétés explosives	Non déterminé
Propriétés comburantes	Non déterminé

9.2. Autres informations

Non déterminé

SECTION 10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage. Sensibilité à la l'humidité.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit avec les agents oxydants forts, les acides.

10.4. Conditions à éviter

Pas de décomposition dans le cas d'un usage conforme.

10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée disponible

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune donnée disponible

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Aucune donnée sur le mélange.

SCEL EXPRESS COULABLE

Date révision : 25/07/2019
N° de révision R0

Corrosion cutanée /Irritation cutanée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Lésions oculaires graves /Irritation oculaire	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Mutagénicité sur les cellules germinales	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Cancérogénicité	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité pour la reproduction	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Danger par aspiration	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

SECTION 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Le mélange n'est pas susceptible d'être nocif ni de présenter de toxicité chronique pour les organismes aquatiques

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de donnée

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de donnée

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de donnée

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit n'est pas considéré comme persistant, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Ce produit n'est pas considéré comme très persistant ni très bioaccumulable (vPvB)

12.6. Autres effets néfastes

Pas de donnée

12.7 Autres informations

Aucune

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthode de traitement des déchets

Elimination du produit / de l'emballage :

L'élimination doit se faire selon la réglementation en vigueur.

SCLE EXPRESS COULABLE

Date révision : 25/07/2019

N° de révision R0

Information pertinente pour le traitement des déchets :	Pour le produit sous forme sèche, ramasser de façon mécanique en évitant la formation de poussières. Sous forme durcie, éliminer en tant que déchets de béton par un organisme agréé.
Information pertinente pour l'évacuation des eaux usées :	Ne pas déverser dans les eaux usées.
Autres recommandations d'élimination :	Aucune

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non dangereux transport

SECTION 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations / législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Code de la Sécurité Sociale (Régime général) : Aucun

Nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :

Se référer à l'article R511-9 du code de l'environnement.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour ce mélange.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Modifications apportées Nouvelle FDS

Principales références bibliographiques et sources de données FDS fournisseurs
Site de l'ECHA.

Liste des mentions de danger H (numéro et texte intégral) visées au point 3 de cette FDS : Aucune

Explication des notes visées au point 3 relatives à l'étiquetage des substances et mélange : Aucune

Procédure utilisée pour établir la classification du mélange selon le règlement (CE) n°1272/2008 : Par méthode de calcul

Date de création de la FDS : 25/07/2019

Conseils relatifs à la formation : Aucun

Information supplémentaire : Aucune

Abréviations et acronymes :

CAS : Chemical Abstract Service	CLP : Classification labelling and packaging
CL50 : Concentration létale médiane	CE50 : Concentration efficace à 50%
DL50 : Dose létale médiane	NOAEC : Concentration sans effet observé
COV : Composé Organique Volatil	NOAEL : Dose sans effet nocif observé
BCF : Facteur de Bioconcentration	NOEC : Concentration sans effet observé
bw/day : Body weight/day = poids corporel par jour	SVHC : Substance of Very High Concern
ADR : Accord pour le transport des marchandises dangereuses par la route	ppm : partie par million
RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des matières dangereuses	dwt : poids sec
ADN : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure	ICPE : Installation classée pour la protection de l'environnement
	IMDG : code maritime international
	IATA : Association internationale du transport aérien

Les renseignements que contient cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de mise à jour. Ils sont donnés de bonne foi. En aucun cas ces informations ne sauraient être prises comme des garanties de qualité. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

